

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
page	date	page	date
Faux titre et Données de catalogage (Vol. 1 et 2)		Faux titre et Données de catalogage (Vol. 1 et 2)	
Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1 et 2)		Faux titre et Dépôt légal (Vol. 1 et 2)	
Avant-propos et Note aux utilisateurs (Vol. 1 et 2)		Avant-propos et Note aux utilisateurs (Vol. 1 et 2)	
Introduction i à iii (Vol. 1)		Introduction i à iii (Vol. 1)	
Table des matières v et vi (Vol. 1)		Table des matières v et vi (Vol. 1)	
Notes générales 5 (Vol. 1)	Juin 1999	Notes générales 5 (Vol. 1)	Juillet 2000
Notes générales 7 et 8 (Vol. 1)	Juin 1999	Notes générales 7 et 8 (Vol. 1)	Juillet 2000

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	page	date	page	date	
1	1 à 5	Juin 1999	1 à 5	Juillet 2000	Section 1.2, ajout d'une référence. Section 1.3, modification des définitions des termes camion, livraison locale et véhicule-outil et ajout des définitions des termes dépanneuse, panonceau et véhicule de transports d'équipement. Section 1.4, retrait de la catégorie panonceau. Section 1.7, modification du titre du panneau «Début d'une zone scolaire» et remplacement des termes feux temporaires pour travaux et feu de signalisation de travaux par les termes feux de circulation pour travaux et gyrophare.
	7 et 8	Juin 1999	7 et 8	Juillet 2000	Section 1.9, le dernier paragraphe rendu obligatoire. Tableau 1.9–1, ajout de la note 4 et des dimensions des panneaux «Itinéraire facultatif» et «Durée des travaux» et modification des dimensions des panneaux «Stationnement réglementé», «Arrêt interdit» et «Détour via».
	10 à 13	Juin 1999	10 à 13	Juillet 2000	Tableau 1.9–3, élimination d'une césure. Tableau 1.9–4, ajout du mot «Autres» avant équipements municipaux et déplacement de «Route sans service» vers le tableau 1.9–5. Tableau 1.9–6, scindement en deux des panneaux «Bureau d'information touristique» et remplacement du nom de panneau «Maison du tourisme» par «Centre Infotouriste». Tableau 1.9–7, ajout des types de route à 4 voies et plus ainsi que bretelles d'autoroute et correction des titres Hauteur et Nombre maximal.

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	page	date	page	date	
1	15 à 20	Juin 1999	15 à 20	Juillet 2000	<p>Tableau 1.10–1, ajout d'une flèche de présignalisation.</p> <p>Section 1.10.2, ajout de texte concernant le camion et sa silhouette.</p> <p>Section 1.12.1, ajout de texte concernant la pellicule vert-jaune et orange fluorescente, ajout du terme barils à la liste pour décrire les caractéristiques de sa pellicule et ajout du panneau «Détecteur de véhicules en détresse» à la liste des exceptions.</p> <p>Section 1.13.2, retrait de la dernière phrase du premier paragraphe, qui est redondante, et correction du numéro du dessin normalisé de référence.</p> <p>Section 1.13.3.1, retrait de l'autorisation d'installer un panneau «Stationnement réglementé» à une hauteur inférieure à 950 mm.</p> <p>Section 1.13.4, déplacement du troisième paragraphe vers la section 1.13.3.1.</p> <p>Section 1.15, correction de certains termes.</p>
	DN 002	Juin 1999	DN 002	Juillet 2000	Remplacement du terme véhicule accompagnateur par le terme véhicule d'accompagnement.
4	1 à 3	Juin 1999	1 à 3	Juillet 2000	Modification de la table des matières et des listes conformément à la modification apportée au texte.
	5 à 35	Juin 1999	5 à 43	Juillet 2000	<p>Section 4.3.2, remplacement du terme feu de signalisation par le terme gyrophare.</p> <p>Section 4.4 et figure 4.4–1, remplacement du terme contournement par le terme déviation, correction du titre du panneau et ajout du panneau «Interdiction de dépasser».</p> <p>Section 4.4.2, ajout des sous-sections 4.4.2.1 (texte de la norme actuelle) et 4.4.2.2 (nouveau texte sur la balise conique).</p> <p>Section 4.4.3, rendre obligatoire le dernier paragraphe.</p> <p>Section 4.4.6, ajout de précisions concernant les bandes de pellicules rétoréfléchissantes.</p> <p>Section 4.5, ajout de précisions concernant l'installation de barrières dans l'accotement.</p> <p>Section 4.8, ajout de précisions concernant l'installation des panneaux, repères et barrières ainsi que d'une référence au chapitre 1.</p> <p>Tableau 4.8–1, correction du titre.</p> <p>Section 4.10, modification majeure du texte et du panneau.</p>

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	page	date	page	date	
4					<p>Section 4.13.1, modification du titre du panneau et ajout de précisions concernant son retrait ou son masquage.</p> <p>Section 4.13.3, retrait de l'exigence de réalisation de travaux à une hauteur inférieure à 5,5 m pour la pose du panneau.</p> <p>Section 4.13.8, nouvelle section sur la signalisation des mesures d'urgence impliquant une renumérotation de la section suivante.</p> <p>Section 4.13.9, extension de l'utilisation du panneau.</p> <p>Section 4.15 et tableaux 4.3-1, 4.3-2, 4.4-1, 4.4-2, 4.4-3, 4.8-1, 4.15-1, 4.32-1, 4.36-1 et 4.36-2, ajout de la précision «vitesse indiquée sur le panneau à fond blanc».</p> <p>Tableaux 4.15-1, correction d'erreurs.</p> <p>Section 4.17, retrait du panneau T-85-3.</p> <p>Section 4.18, ajout de précisions concernant la circulation locale seulement.</p> <p>Section 4.19 et figures 4.19-1 à 4.19-3, modification majeure du texte incluant l'ajout de sous-sections 4.19.1 et 4.19.2 (nouveau texte sur l'itinéraire facultatif) et de figures pour illustrer le propos.</p> <p>Section 4.21, extension de l'utilisation du panneau.</p> <p>Section 4.31, ajout d'éléments pouvant paraître sur le panneau.</p> <p>Section 4.33.1 à 4.33.3 et annexe A, renumérotation des sections et ajout de bandes rétro réfléchissantes sur les cotés du vêtement.</p> <p>Section 4.34, remplacement du terme feux temporaires pour travaux par le terme feux de circulation pour travaux.</p> <p>Section 4.35, 4.36.3, 4.36.6 et 4.40.3, remplacement du terme feu de signalisation de travaux par le terme gyrophare et création d'une sous-section 4.35.1.</p> <p>Section 4.36.1, 4.37 et figure 4.36-1, remplacement du terme phare scellé par le terme bloc optique, modification des caractéristiques afin de permettre d'autres sources émettrices et déplacement de la dernière caractéristique à la section 4.36.2.</p> <p>Section 4.36.2, ajout de texte sur l'utilisation des flèches de signalisation.</p> <p>Section 4.36.6, ajout de précisions concernant les travaux d'entretien d'hiver.</p> <p>Tableau 4.36-1, modification des exigences relatives aux travaux de marquage.</p>

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	page	date	page	date	
4					<p>Section 4.37 et tableaux 4.36–1 et 4.36–2, remplacement du terme véhicule accompagnateur par le terme véhicule d'accompagnement et création d'une section spécifique impliquant une renumérotation des sections suivantes.</p> <p>Section 4.38 et annexe C, nouvelle section et annexe sur les dispositifs de retenue temporaires.</p> <p>Section 4.40.6, ajout d'une référence au chapitre 6.</p> <p>Annexe B, ajout, retrait et modification des repères et des panneaux et modification des termes conformément à la modification apportée au texte.</p>
4 - TCD	DN 017 et 018	Juin 1999	DN 017 et 018	Juillet 2000	DN 017, correction d'une erreur. DN 018, correction d'erreurs et remplacement de panneaux.
	DN 027 à 030	Juin 1999	DN 027 à 030	Juillet 2000	DN 027 et 028, remplacement de panneaux. DN 029 et 030, correction d'erreurs et remplacement de panneaux.
	DN 031 à 035	Juin 1999	DN 031 à 035	Juillet 2000	DN 031 à 033, correction d'erreurs et retrait de la ligne 80 et 90 km/h des tableaux. DN 034 et 035, retrait de la ligne 80 et 90 km/h des tableaux.
	DN 046	Juin 1999	DN 046	Juillet 2000	Remplacement de panneaux.
	DN 079 et 080	Juin 1999	DN 079 et 080	Juillet 2000	Remplacement de panneaux.
	DN 082 à 083	Juin 1999	DN 082 à 083	Juillet 2000	Remplacement de panneaux.
	DN 084	Juin 1999	DN 084	Juillet 2000	Modification d'une flèche.
	DN 090	Juin 1999	DN 090	Juillet 2000	Rendre obligatoire la flèche de signalisation sur les chemins à 90 km/h et plus.
4 - TLD	Tous les DN	Juin 1999	Tous les DN	Juillet 2000	Remplacement du panneau «Travaux» et de quelques autres panneaux ainsi que retrait du tableau des repères visuels. DN 008 à 011, 061 et 075, correction d'erreurs. DN 013 et 014, ajout d'une note. DN 028, ajout de la ligne du tableau 100 km/h. DN 030, modification du dessin et du sous-titre. DN 035 et 036, ajout de marquage. DN 038 à 042, retrait de la ligne 80 et 90 km/h des tableaux. DN 065 à 070, modification de l'installation de la présignalisation décrite aux notes. DN 068 et 070, remplacement du panneau «Détour via».

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	page	date	page	date	
4 - TLDU	DN 016	Juin 1999	DN 016	Juillet 2000	Remplacement de panneaux.
	DN 025 à 028	Juin 1999	DN 025 à 028	Juillet 2000	DN 025, remplacement de panneaux et correction d'erreurs. DN 026, remplacement de panneaux. DN 027 et 028, remplacement de panneaux et correction du marquage.
7	DN 044	Juin 1999	DN 044	Juillet 2000	Remplacement de panneaux.
	1 à 14	Juin 1999	1 à 14	Juillet 2000	Modification des tables et des listes conformément à la modification apportée au texte. Section 7.5, correction d'une référence. Section 7.6.1, correction d'une référence. Section 7.6.3.1, ajout de précisions concernant la mesure de la hauteur des panneaux aériens. Section 7.8.2, ajout de références. Section 7.8.3, ajout de références et retrait de deux panneaux non utilisés. Section 7.8.5, fusion du panneau P-126 et du panneau P-126-P. Section 7.8.7, 7.9.4 et 7.9.5, modification majeure de la signalisation des passages pour personnes et des passages pour bicyclettes impliquant une renumérotation des sections suivantes. Section 7.8.9, adaptation du texte en fonction des voies cyclables. Section 7.9.3, correction d'erreurs. Section 7.9.6, modification du titre du panneau. Section 7.9.8, ajout de précisions et de références. Section 7.9.9, ajout d'une référence. Section 7.10.2, remplacement du terme déviation par le terme détour et modification du graphisme des panneaux T-90-7, T-90-8-G et T-90-8-D.
	16 à 26	Juin 1999	16 à 26	Juillet 2000	Section 7.11.4, ajout de références et correction d'erreurs. Figure 7.11-3, ajout d'une note. Section 7.11.10, ajout de précisions concernant les pictogrammes. Section 7.11.12 et annexe F, nouvelle section sur la signalisation frontalière. Section 7.12.1, correction d'une erreur de référence. Section 7.12.2.1 et 7.12.4.2, modification du titre du panneau. Section, 7.12.2.2, ajout de précisions sur la couleur de la ligne. Section 7.12.2.5, ajout d'une référence.

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	page	date	page	date	
7	29 à 41	Juin 1999	29 à 40	Juillet 2000	<p>Section 7.12.3.2 et annexe A, ajout de précisions concernant une référence et modification des caractéristiques du marquage des passages sur les chemins publics où la circulation n'est pas contrôlée.</p> <p>Section 7.12.4.1, réécriture de la section de manière plus explicite.</p> <p>Tableau 7.12–2, correction d'erreurs.</p> <p>Annexe A, ajout d'une note.</p> <p>Annexe B, correction d'erreurs de dimensions.</p> <p>Annexe E, ajout de la séquence macle-bicyclette-piéton-flèche.</p> <p>Annexe F, nouvelle mise en page incluant les corrections apportées aux panneaux mentionnées précédemment, le retrait de deux panneaux non utilisés, la correction d'erreurs et l'ajout d'une note.</p>
	DN 002	Juin 1999	DN 002	Juillet 2000	Modification de la signalisation de passage.
	DN 005 à 007	Juin 1999	DN 005 à 007	Juillet 2000	Modification de la signalisation de passage.
	DN 009 à 022	Juin 1999	DN 009 à 022	Juillet 2000	<p>Modification de la signalisation de passage.</p> <p>DN 009, modification d'une note.</p> <p>DN 010 et 012, correction d'erreurs.</p> <p>DN 014, modification du marquage.</p> <p>DN 015, modification du titre du dessin.</p> <p>DN 016, ajout d'un panneau et correction de la couleur de la macle.</p> <p>DN 017, correction d'erreurs.</p> <p>DN 019 et 020, correction du marquage.</p> <p>DN 022, correction d'une note.</p>
	DN 024 à 027	Juin 1999	DN 024 à 027	Juillet 2000	<p>DN 024 et 025, correction du marquage.</p> <p>DN 026, correction des valeurs de D inscrites au tableau.</p> <p>DN 027, modification de la signalisation de passage.</p>